

PROGRAMME SPECIAL DE DESENCLAVEMENT (PSD) AMENAGEMENT DE LA ROUTE NDIOUM - BOMBODE – LABGAR – DODJI - LINGUERE (155 KM)

1. CONTEXTE - JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le souci d'assurer une plus grande disponibilité des infrastructures et un meilleur accès aux zones de production, marchés et services essentiels de base, le Gouvernement du Sénégal, a mis en place le Programme Spécial de Désenclavement (PSD) en vue d'améliorer l'indice d'accessibilité en milieu rural qui reste très faible au Sénégal et qui constitue un frein à la croissance.

A ce titre, le PSD permettra la création d'emplois par la construction de routes de désenclavement, l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité en milieu rural, pour développer les potentialités économiques, la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé), le développement des activités économiques (agriculture, élevage, pêche, mines...).

Pour ce faire, un important programme infrastructurel a été conçu pour désenclaver la zone. Il s'agit principalement du Programme Spécial de Désenclavement qui va permettre de réaliser l'aménagement du tronçon Ndioum – Bombode – Labgar – Dodji – Linguère.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'aménagement de cet axe permettra de :

- Faciliter l'accès aux services et équipements sociaux (santé, éducation etc..);
- Renforcer les échanges économiques et les déplacements entre les zones à fort potentiel agricole de l'île à Morphil et du bassin arachidier au Ferlo, qui constitue une zone à vocation sylvopastorale ;
- Polariser plusieurs grandes localités à fort potentiel économique
- Assurer une meilleure intégration des villages situés dans les zones rurales concernées par le projet ;
- Améliorer le cadre de vie des populations et participer à la réduction de la pauvreté

3. RESULTATS ATTENDUS

- Un niveau de service élevé pour assurer le désenclavement de la zone
- Une amélioration des conditions de trafic, de confort et de sécurité
- Une baisse des coûts d'exploitation des véhicules
- Un gain de temps
- Une amélioration de l'accès aux services et équipements sociaux
- Une impulsion du développement économique et social
- Une réduction de la pauvreté

4. DESCRIPTION DU PROJET

- Linéaire : 155 km
- Largeur de la chaussée : 7,20 m
- Largeur des accotements : 2 x 1,50 m
- Vitesse de référence : 80 Km/h
- Route revêtue
- Signalisation horizontale et verticale

5. FINANCEMENT DU PROJET

Le projet est réalisé dans le cadre du **Programme Spécial de Désenclavement** pour une durée de 24 mois.

Il est financé par **l'Etat du Sénégal, le FERA, la MUFG et l'UKEF** pour un montant de **9 Milliards FCFA**.

L'exécution des travaux est confiée aux entreprises **CSE et KELIMANE ENTREPRISE** et la mission de contrôle est gérée par **CACO**